



Tél. : 02.51.69.60.41

Courriel : mairie@la-chataigneraie.fr

La Châtaigneraie, le 19 mars 2020

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle est consultable sur le site internet de la ville.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2020 a été bâti sur les bases des travaux de la commission finances lors de sa séance du 18 février 2020 et établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Affectation du résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement 2019 laisse apparaître un solde positif de 599 651,54 € auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté de 1 140 651,21 €

L'affectation du résultat de l'exercice 2019 sur le budget primitif 2020 se présente comme suit :

- Affectation obligatoire à l'exécution du virement à l'investissement (article 1068) = 1 130 615,51 €
- Affectation à l'excédent reporté (article 002) = 609 687,24 €

Budget Principal

⇒ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 922 594.49 € soit un budget en diminution de **15.08 %** par rapport à celui de 2019 (3 441 499.58 €) :

• Recettes :

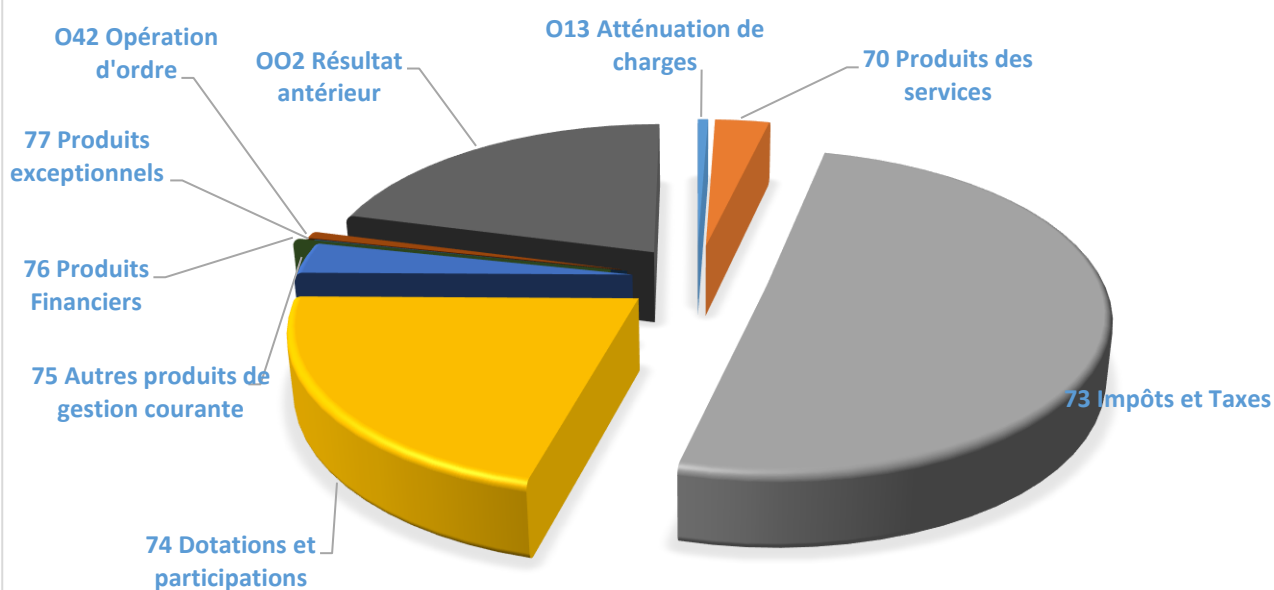
Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 2 922 594.49 €. Elles se répartissent comme suit :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 63.92 % des ressources de la ville soit 1 473 034.37 €
- Le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour un montant de 617 761.00 € (soit 21.14% des recettes de fonctionnement).
- Le produit des domaines et de gestion courante qui représente 3.16 % des recettes de la ville s'élève à 92 300.00 €.
- Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2019 pour 609 687.24 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2019 et 2020

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation
013 - Atténuations de charges	17 000.00	17 000.00	
70 - Produits des services	93 800.00	89 806.88	- 3 993.12
73 - Impôts et Taxes	1 470 707.37	1 473 034.37	+ 2 327.00
74 - Dotations et participations	604 036.00	617 761.00	+ 13 725.00
75 - Autres produits de gestion courante	92 300.00	92 300.00	
76 - Produits Financiers	5.00	5.00	
77 - Produits exceptionnels	2 000.00	2 000.00	
042 - Opérations d'Ordre	21 000.00	21 000.00	
002 - Résultat antérieur	1 140 651.21	609 687.24	- 530 963.97
TOTAL	3 441 499.58	2 922 594.49	- 518 905.09

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE BP 2020



Chapitre 013: Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour les services périscolaires, par les remboursements effectués par la Communauté de Communes suite à la mise à disposition du personnel. Le montant des recettes prévues pour ces postes sont de l'ordre de 85 000 € soit près de 95% du montant des recettes de ce chapitre.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par France Télécom et les concessions dans le cimetière.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes. Cependant, le montant des impositions directes, 1 120 143.00 € représente plus de 76% du total des prévisions pour ce chapitre. A cela s'ajoute l'attribution de compensation pour un montant d'un peu plus de 290 389.97 € versée par la Communauté de Communes.

Un autre poste important de recettes est celui occupé par la taxe additionnelle aux droits de mutation à hauteur de 30 000 €.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement est presque identique à celle de 2019.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations.

Chapitre 76 : Les produits financiers

Chapitre 77: Il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.

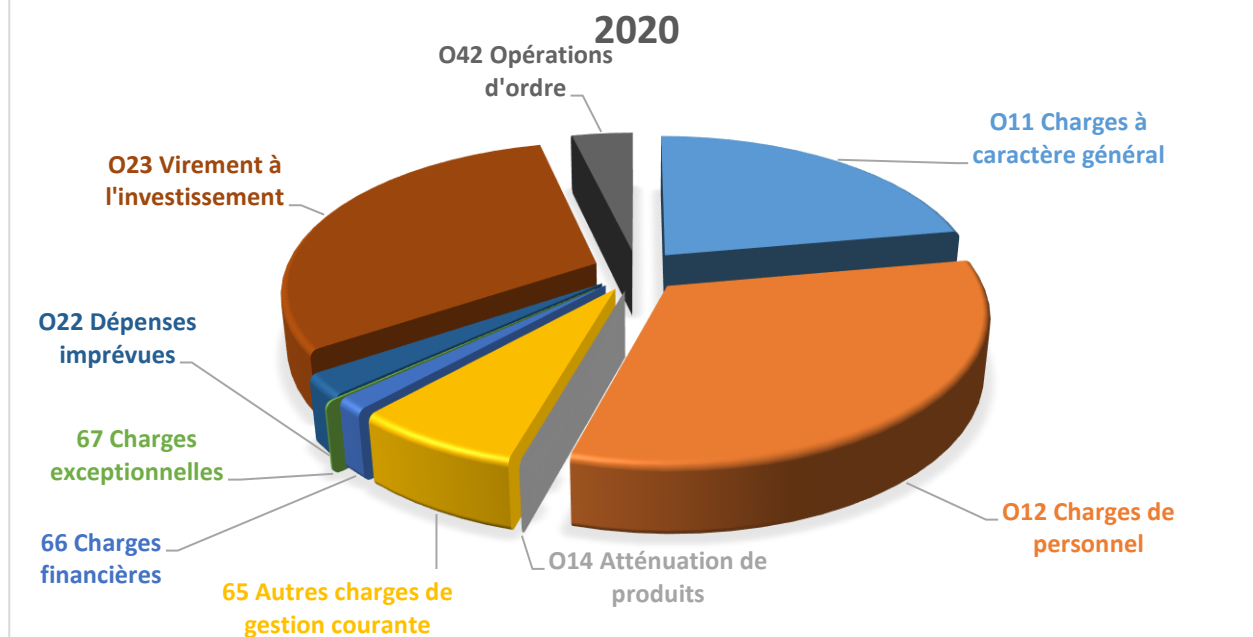
Chapitre 042: Il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les travaux en régie.

- Dépenses : Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 2 922 594.49 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation
011 - Charges à caractère général	565 600.00	647 600.00	+ 82 000.00
012 - Charges de Personnel	908 700.00	942 200.00	+ 33 500.00
014 - Atténuations de produits	100.00	100.00	
65 - Autres Charges de gestion courante	213 300.00	214 500.00	+ 1 200.00
66 - Charges financières	55 000.00	40 000.00	- 15 000.00
67 - Charges exceptionnelles	3 500.00	3 500.00	
022 - Dépenses imprévues	102 294.81	67 272.82	- 35 021.99
023 - Virement à l'investissement	1 485 000.00	898 500.00	- 586 500.00
042 - Opérations d'ordre	108 004.77	108 921.67	+ 916.90
TOTAL	3 441 499.58	2 922 594.49	- 518 905.09

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE BP



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance ...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

L'autre principal poste est l'assurance du personnel (compte 6455) et comprend :

- L'assurance des risques statutaires (essentiellement maladie, invalidité, accident du travail et décès) à hauteur de 25 000 € environ ;

Chapitre 014 - Atténuations de produits :

Il s'agit du dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- le versement des indemnités des élus ;
- les subventions de fonctionnement aux associations ;
- la subvention au CCAS qui s'élève à 12 000 € en 2020.

Chapitre 66 - Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 898 500.00 €.

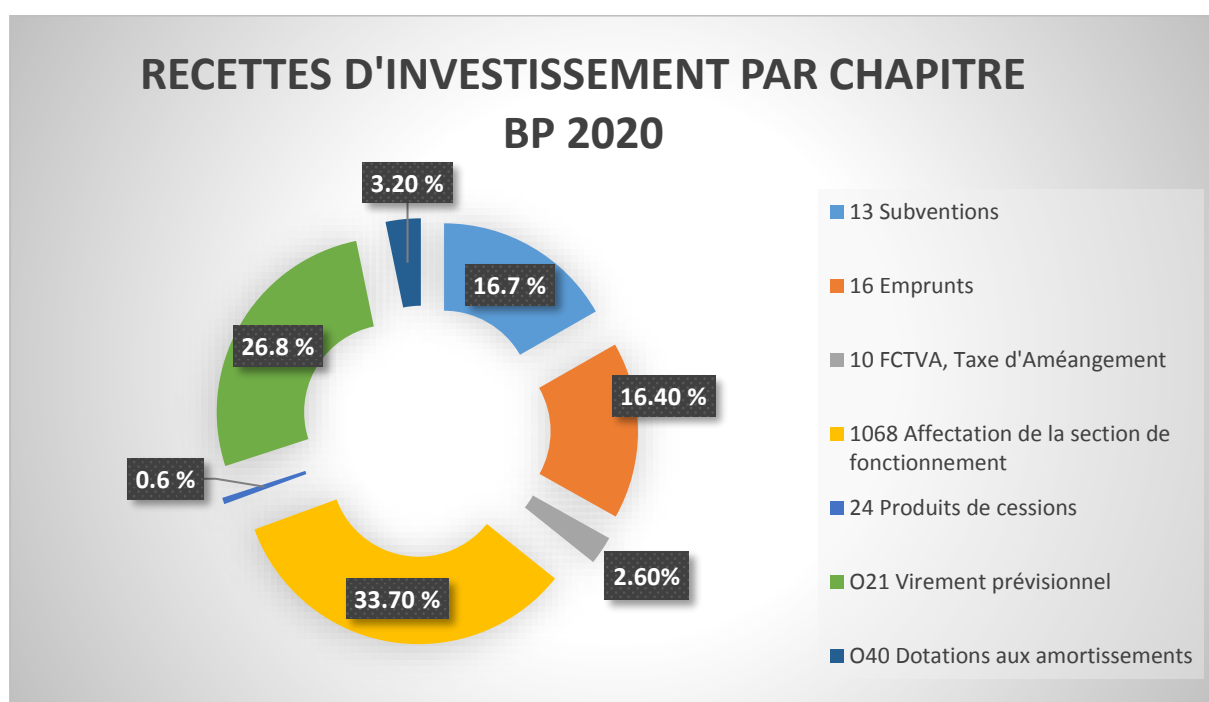
⇒ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à **3 208 339.18 €**

• Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE — ANNEES 2019 et 2020

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation
13 - Subventions	444 698.75	562 302.00	+ 117 603.25
16 - Emprunts	100 000.00	550 000.00	+ 450 000.00
10 - FCTVA, Taxe d'Aménagement	135 000.00	88 000.00	- 47 000.00
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	98 032.40	1 130 615.51	+1 032 583.11
021 - Virement prévisionnel	1 485 000.00	898 500.00	- 586 500.00
024 - Produits de cessions	20 000.00	20 000.00	
040 - Dotations aux amortissements	108 004.77	108 921.67	+ 916.90
TOTAL	2 390 735.92	3 358 339.18	+ 967 603.26



Le remboursement du FCTVA qui devrait être de 88 000 €

Les recettes d'amortissement pour 108 921.67 €

Les subventions inscrites au BP 2020 suivantes

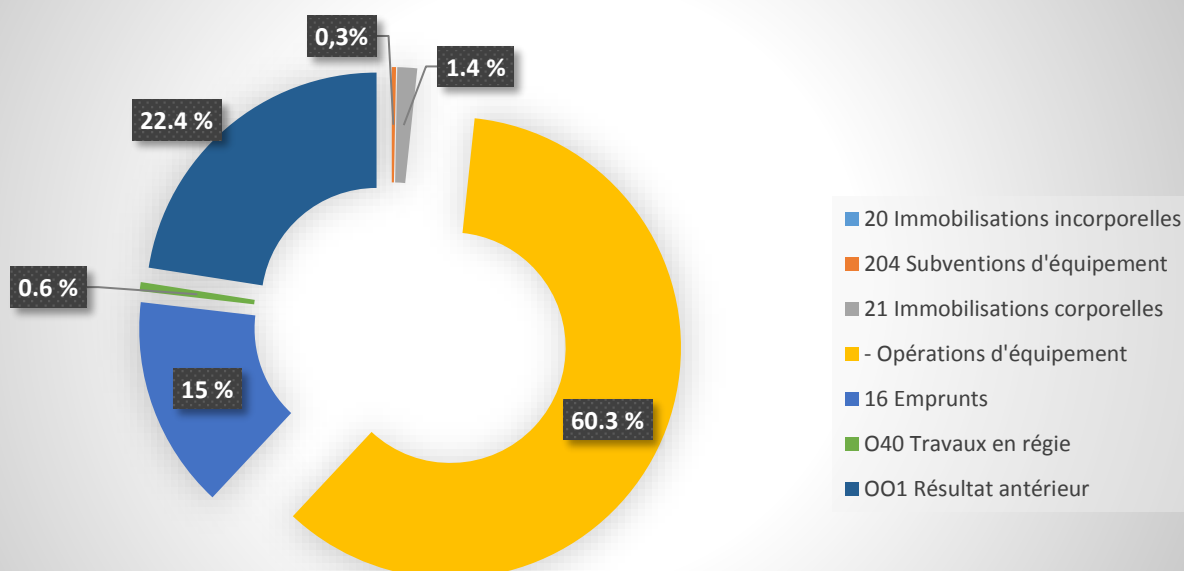
Subvention Terrain synthétique	110 000 €
Subvention Feader Terrain Synthétique	30 000 €
Subvention Conseil Départemental travaux de Voirie	16 860 €
Subvention Feader Bistrot	30 000 €
Subvention Région Bistrot	60 000 €
Subvention Sydev Bistrot	33 471 €
Subvention Conseil Départemental Eglise	7 500 €
Subvention FSIL Aire de la Gare	64 500 €
Subvention Conseil Départemental Aire de la Gare	87 501 €
Subvention FSIL et DETR – ETAT Accessibilité	98 500 €
Subvention Conseil Départemental Accessibilité	14 000 €
Subvention Conseil Départemental Voirie	16 860 €
Subvention Région Voirie	9 970 €

• Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNÉES 2019 et 2020

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation
20 - Immobilisations incorporelles	25 000.00		- 25 000.00
204 - Subventions d'équipement	15 000.00	10 000.00	- 5 000.00
21- Immobilisations corporelles	82 926.88	46 603.42	- 36 323.46
Opérations d'équipement	1538 931.00	2 024 175.19	+ 485 244.19
16 - Emprunts	530 000.00	500 000.00	- 30 000.00
040 - Travaux en régie	21 000.00	21 000.00	
001 - Résultat antérieur	177 878.04	756 560.57	+ 578 682.53
TOTAL	2 390 735.92	3 358 339.18	+ 967 603.26

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BP 2020



Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

OPERATION 067	Terrain synthétique complexe Clemenceau	290 000 €
OPERATION 060	Aire de la Gare	616 683 €
OPERATION 070	Bistrot des Halles	184 000 €
OPERATION 093	Voirie	506 472 €
OPERATION 187	Eglise	40 000 €
OPERATION 198	Accessibilité des bâtiments	216 469 €

Budget annexe Assainissement

➤ Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à 316 084.14 €.

Les recettes couvrent les dotations aux amortissements et les intérêts des emprunts contractualisés pour les travaux de réseaux.

Le virement prévu à l'investissement est de 69 000.00 €.

➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 353 638.87 €.

Les recettes sont constituées des amortissements, d'une subvention et de l'autofinancement.

Les principaux travaux inscrits pour 2020 sont les suivants :

- la réfection du réseau de la rue de la Gare
- la remise en état du réseau suite au résultat du diagnostic

Budget annexe Lotissement le Fief du Rocher

La section de fonctionnement s'équilibre à 88 520.40 € et celle d'investissement à 74 869.77 €.

La subvention d'équilibre provenant du budget principal est estimée à hauteur de 24 737.06 € et sera ajustée en fin d'exercice